

*Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 10 novembre 2022*

---

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 novembre 2022**

---

**L'an deux mille vingt-deux, le 16 du mois de novembre à 19 heures 00**

**Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.**

Présents : 21 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint.

Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Lydia LESCOUBE, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés :  
6 Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER

M. Jérémy BOISSON, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE

M. Patrick MORISSET, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;

Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET

M. Jean-Yves MAS, qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOUBE

Mme Hélène LEBLANC, qui a donné procuration à Mme Hélène CROMBEZ

M. Maxime PELLICER est élu secrétaire de séance.

## **N°DL16112022-07 : Demande d'autorisation de défrichement sur une partie des parcelles CK 415, CK 418 et CK 524 – Lotissement La Cousteyre III**

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'accès au logement et à la propriété pour les canaulais étant l'une des priorités portées par la Municipalité, et face à la pression foncière et au besoin de logement sur notre territoire, la commune de Lacanau a décidé de créer un lotissement communal sur un terrain constructible dont elle est propriétaire au lieu-dit « La Cousteyre ».

Le projet de lotissement porte sur les parcelles cadastrées section CK n°415p, CK n°418p et CK n°524p pour une superficie de 8 937 m<sup>2</sup>. Sont envisagés 10 lots à bâtir libres de constructeur et un macro-lot destiné à recevoir des logements collectifs.

La demande d'autorisation de défrichement doit être précédée d'une délibération du Conseil municipal approuvant la demande de défrichement et autorisant Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation auprès de Madame la Préfète.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'urbanisme,

**VU** le Code forestier et notamment les articles L341-1 et suivants,

**CONSIDERANT** les motifs d'intérêt général que présente le projet de lotissement,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 10 novembre 2022,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :**

### **ARTICLE 1**

**APPROUVE** la demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles cadastrées section CK n°415p, CK n°418p et CK n°524p dans le cadre du projet de lotissement La Cousteyre III d'une superficie de 8 937 m<sup>2</sup>.

### **ARTICLE 2**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune une demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles cadastrées section CK n°415p, CK n°418p et CK n°524p dans le cadre du projet de lotissement La Cousteyre III.

### **ARTICLE 3**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la demande d'autorisation et de réalisation du défrichement.

### **Délibération adoptée.**

**POUR : 26** M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-

François BEUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, Mme Lydia  
LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ

**ABSTENTION : 1 M. Jean-Yves MAS.**

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



**Le Maire**

**Laurent PEYRONDET**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : **22 NOV. 2022** Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : **22 NOV. 2022**

